

# Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier, M.MILLET Hervé, M.PAGET Olivier.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Monsieur HUMBERT Nicolas a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 août 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

### 1/ PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU RUE DE LA MAIRIE :

Dans le cadre du plan de relance du Conseil Général en faveur des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics, la commune a déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle ( à hauteur de 50%) pour le renouvellement de la conduite d'eau et des branchements rue de la mairie, conformément à la décision prise lors de la réunion du Conseil du 26 août 2014.

Après présentation de la convention pour une maîtrise d'œuvre de l'Agence départementale INGENIERIE 70 précisant le montant des honoraires et les missions de l'agence lors des différentes phases des travaux ( phases études, assistance à la consultation des entreprises, travaux), **le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec INGENIERIE 70 dans les conditions tarifaires précisées dans la convention.**

### 2/ PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU – ANNEE 2013 :

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités locales, un rapport sur le prix et la qualité de l'eau doit être établi et rendu public chaque année.

Les chiffres clés de ce rapport pour l'année 2013 sont les suivants :

132 abonnés pour un volume facturé de 12720m<sup>3</sup> pour une recette de près de 23000€.

Le volume prélevé à la source en 2013 s'élève à 31700m<sup>3</sup>. La différence avec le volume facturé s'explique, en grande partie par le trop plein du château d'eau, problème qui aujourd'hui, a été résolu.

6 prélèvements pour analyses ont été effectués en 2013 par l'Agence Régionale de Santé ; 1 s'est révélé non conforme.

Notre réseau a été connecté sur le réseau de Voray, de façon automatique, lors de forte turbidité, à hauteur de 187 m<sup>3</sup>.

Le prix en 2013 s'établit comme suit :

Abonnement : 40€ par branchement, prix/m<sup>3</sup> consommé: 1.10€, taxe agence de l'eau : 0.28€/m<sup>3</sup>.

La fiabilisation du javellisateur, la meilleure connaissance de notre réseau, le suivi formel de toutes les interventions techniques et de suivis périodiques, l'élaboration d'un programme pluriannuel de

renouvellement des canalisations et des matériels de traitement et de distribution, constituent les axes de progrès pour les années à venir.

Le rapport est consultable sur le site de l'observatoire de l'eau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, valide, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2013 et autorise le maire à le transmettre aux services compétents de la préfecture et à l'observatoire de l'eau.**

### **3/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE :**

Le maire précise que la convention relative au droit de chasse dans les bois communaux, contractualisée avec l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (A.I.C.A) du Gros Chêne de Buthiers – Voray sur l'Ognon, le 04 octobre 2008, est arrivée à échéance le 31 août 2014.

Après présentation des pratiques dans le département, **le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- **réserver le droit de chasse à l'A.I.C.A.,**
- **de se rapprocher des niveaux des prix de location pratiqués par la majorité des communes du département,**
- **de procéder à une augmentation par étapes.**

Partant, le prix de location est fixé comme suit :

2€ par hectare, soit 312€/an pour les saisons de chasse 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, et 3€ par hectare, soit 468€ pour les saisons de chasse 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020.

**Le Conseil municipal autorise le maire à établir la convention et à la signer avec l'A.I.C.A. du Gros Chêne.**

### **4/ VENTE DE LA PARCELLE ZBN°268 AU CONSEIL GENERAL :**

La parcelle ZB n°268, anciennement propriété de l'Association foncière communale est devenue, par suite de la dissolution de cette association, propriété de la commune. Ce terrain est destiné à être échangé par le département avec la parcelle ZBn°306 située sous l'emprise du projet routier de mise en 2X2 voies de la RN57 et appartenant à Monsieur et Madame Rémy KLINGUER (promesse d'échange du 04 octobre 2011).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité, à céder cette parcelle au Conseil général et à signer l'acte de vente correspondant sur la base des transactions effectuées dans le cadre du projet de mises en 2X2 voies de la RN57, à savoir sur la base de 3000€ l'hectare soit 191,04€ (dont 9.24€ d'indemnité de emploi) pour la parcelle ZB n°268 de 6a16ca.**

### **5/ DOSSIER D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS :**

Madame Lucienne GUENOT et Monsieur Didier MAGNIN sont volontaires pour réfléchir à l'élaboration d'un document, en s'inspirant de ce qui existe dans d'autres communes (chacun étant chargé de récupérer des documents existants) et en consultant les derniers arrivants sur ce qui aurait facilité leur installation à leur arrivée à Buthiers. Le maire participera également à ces travaux.

Chacun habitant peut également faire des propositions : soit à la mairie, soit par mail ([mairie.buthiers70@orange.fr](mailto:mairie.buthiers70@orange.fr)), soit en appelant les personnes citées ci-dessus.

### **6/ SITE INTERNET DE LA MAIRIE :**

La commission chargée de la réalisation du site a travaillé à la définition des différentes rubriques qui pourraient composer le site.

Après présentation à l'écran par Nicolas HUMBERT, des différentes rubriques proposées par la commission, le Conseil valide l'arborescence suivante : Accueil – Nouveaux habitants (assistantes maternelles, écoles, transports en commun, piscines, commerces, ordures ménagères) – Commune (présentation de la commune, l'équipe municipale, comptes-rendus des réunions de Conseil municipal) – la vie communale (travaux en cours, la forêt, l'Etat Civil, la parole aux citoyens, la salle communale, les

associations, manifestations et festivités) – Eau et Assainissement (le service de l'eau, la qualité de l'eau, rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, le réseau d'eau, l'assainissement collectif, l'assainissement individuel) – La Communauté de Communes du Pays Riolois – Services (services publics, santé, urgence, hébergement en gîtes, l'activité artisanale) – la mairie en ligne (démarches, règlements communaux, actes état civil) – Tourisme (historique, patrimoine local, circuits randonnées, galerie photos).

Il s'agit maintenant d'alimenter le site. **Chacun est invité à faire connaître, à Nicolas HUMBERT ou à Guy DIDIER, le plus rapidement possible, les rubriques qu'il souhaite prendre en charge par ordre de préférence, pour réaliser le contenu.**

**L'objectif est d'ouvrir le site le 01 décembre 2014 .**

## **7/ MEDAILLES D'HONNEUR :**

Le maire fait part au Conseil que la médaille d'honneur régionale, départementale et communale a été décernée, par arrêté préfectoral en date du 08 juillet 2014 à Madame Nicole PAGET et à Messieurs Bernard MAGNIN, Denis MARTIN, Jean MICHEL et Jean-Pierre DE SCEY, en qualité d'anciens élus. Après échanges, il a été décidé de remettre les médailles et d'honorer les récipiendaires lors de la cérémonie des vœux,

## **8/ QUESTIONS DIVERSES :**

### **8.1 : Incidents électriques :**

Le maire fait part des problèmes électriques que nous avons rencontrés lors du renouvellement du transformateur rue du Vernois (éclairage public coupé partie Grande rue, rue du Vernois, rue des Vignes, rue de Breuche bois, rue de la Fontaine, rue des Chenevières) et lors de sa démolition (rupture d'un câble qui a entraîné la détérioration d'appareils électriques) ,9 foyers concernés se sont manifesté à ce jour.

### **8.2 : Réunion des affouagistes :**

La vente des grumes des coupes de bois de l'année 2014 aura lieu le 08 octobre. Il est décidé d'organiser une réunion d'information des affouagistes, ouvertes à tous les habitants, le 09 octobre à 20H30. Monsieur Hervé MILLET responsable de la commission des bois se charge d'envoyer les invitations.

### **8.3 : Réclamation :**

Le maire fait état d'une réclamation relative au bruit occasionné par les utilisateurs des salles communales ( salle RENAUDOT et salle de l'ancienne école).

Après en avoir discuté, le Conseil décide de maintenir la location de la salle RENAUDOT et le prêt aux associations de la salle de l'ancienne école. Un rappel du règlement sera fait à tout utilisateur et chacun sera invité à veiller à nuire, le moins possible, à la quiétude du voisinage.

### **8.4 : Carte jeunes :**

Le maire informe le Conseil que la carte-jeunes est en vente à la mairie au prix de 7€ et invite chacun à en faire la publicité.

### **8.5 : A.G. du Souvenir Français :**

L'assemblée générale annuelle de l'association « Le Souvenir Français », comité de Rioz, aura lieu samedi 18 octobre à Rioz. Madame Lucienne GUENOT représentera notre commune.

### **8.6 : Enquête publique :**

Une enquête publique concernant le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la mise à 2X2 voies de la RN57 est ouverte. Le dossier est consultable en mairie. Un commissaire enquêteur, Monsieur Eric KELLER, assurera une permanence à la mairie, mercredi 08 octobre de 10 heures à 12 heures.

### **8.7 : Angélus :**

Le programmateur de la sonnerie des cloches de l'église a été changé : l'Angélus devrait, à nouveau, sonner régulièrement.

**8.8 :** André AURIERE et Lionel LAMIDIEU font part d'un signalement fait par un habitant, du danger que représente pour les piétons, le passage étroit au niveau du rétrécissement de la voie près du croisement Grande rue et rue des Chenevières.

Le maire précise que c'est effectivement un des points noirs du parcours piétonnier de la Grande rue ; Rendre un cheminement piétonnier sûr à cet endroit constitue un point prioritaire du cahier des charges pour l'aménagement de la Grande rue. Les études préalables sont en cours. Les travaux devraient commencer en 2015.

Il est également fait part d'une proposition d'animation équestre lors du prochain repas communal. L'ensemble du Conseil s'accorde pour dire que notre commune compte de nombreux talents dans ce domaine ; l'équipe organisatrice de la journée communale approfondira cette proposition.

**Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 28 OCTOBRE 2014 à 20h00.**